

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2017**

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017

1 - Budget Général :

1.1 Compte administratif et compte de gestion 2016	<i>Délibération</i>
1.2 Dotation scolaire 2017	<i>Délibération</i>
1.3 Budget 2017	<i>Délibération</i>

2 - Budget Assainissement

2.1 Compte administratif et compte de gestion 2016	<i>Délibération</i>
--	---------------------

3 - Les Sables d'Olonne Agglomération : transfert de la compétence en matière de PLU au 01/01/2018..... *Délibération*

4 - Intercommunalité : proposition de participation au paiement du loyer du prêtre de la paroisse le temps de travaux de rénovation du presbytère *Délibération*

5 - Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) : proposition de sollicitation pour les programmes d'aménagement de la Rue des Marais et du parking du Pré Neuf *Délibération*

6 - Lotissement « Les Salines » : proposition de garantie d'emprunt concernant les quatre logements gérés par le bailleur social *Délibération*

7 - Déclarations d'Intention d'Aliéner *Délibération*

8 - Questions diverses

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Étaient présents : CHABOT Fabrice, VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, SOUDAIN Maryse, BONNIN Sylvie, BEJARS Muriel, HEURION Ludmila, MIGNE Bertrand, METAIS Jean-Claude MONNEREAU Thierry, PINGUET Jean-Luc, RAFFIN Stéphane, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric, PIERRET Jimmy, GIRAUDEAU Clotilde.

Étaient absents excusés : MENARD Gaël (pouvoir donné à SOUDAIN Maryse), MANDRET Michel (pouvoir donné à MONNEREAU Thierry), GROLLIER Jocelyne (pouvoir donné à TEILLET Sonia), BATY Laurent (pouvoir donné à HEURION Ludmila).

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017 est validé

M. le Maire introduit la séance plénière en proposant au conseil municipal le retrait des points 4 et 6 faute d'éléments suffisants pour soumettre ces sujets. Ils seront reportés lors d'un prochain conseil municipal.

1. Budget Général : Compte administratif 2016

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 814 234,88	2 308 224,38
	Section d'investissement	1 559 924,71	1 782 249,04
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	352 918,17	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 727 077,76	4 088 474,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	547 954,29	204 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	547 954,29	204 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 814 234,88	2 308 224,38
	Section d'investissement	2 460 797,17	1 986 249,04
	TOTAL CUMULE	4 275 032,05	4 282 474,02

M. le Maire rappelle que le compte administratif retrace la gestion du budget 2016. Il souligne l'implication de chacun qui fait apparaître une économie importante de plus de 110 000 € par rapport aux prévisions.

Celle-ci est due à la fois à une augmentation des recettes propres à la commune mais surtout à une maîtrise des dépenses. Cet axe a été prioritaire pour l'année 2016. Elus et personnel municipal se sont attachés à cette bonne gestion.

Après avoir exposé, chapitre par chapitre les dépenses réalisées en 2016, M. le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal a vérifié la concordance du compte administratif et du compte de gestion puis validé le

Compte administratif du Budget Général à l'UNANIMITE.

2. Budget Général : Compte de Gestion 2016

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est géré par la Trésorerie. Il s'agit de valider l'adéquation parfaite avec le compte administratif. Le conseil municipal valide le Compte de gestion 2016 à l'UNANIMITE

3. Budget Assainissement : Compte Administratif 2016

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	49 534,88	184 348,62	134 813,74
	Section d'investissement	22 774,78	187 039,18	164 264,40
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)			
	Report en section d'investissement (001)		924 055,58	924 055,58
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		72 309,66	1 295 443,38	1 223 133,72
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	49 534,88	184 348,62	134 813,74
	Section d'investissement	22 774,78	1 111 094,78	1 088 319,98
	TOTAL CUMULE	72 309,66	1 295 443,38	1 223 133,72

M. le Maire présente également le compte administratif du budget assainissement comme suit. Il précise qu'il s'agit du dernier compte administratif qui sera validé par le conseil municipal puisque le transfert de compétence vers les Sables d'Olonne Agglomération entraîne la fin des opérations de gestion budgétaire. Le compte Administratif est présenté comme suit

M. le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal a vérifié la concordance du compte administratif et du compte de gestion puis validé la Compte administratif du Budget Assainissement à l'UNANIMITE.

4. Budget Assainissement : Compte de Gestion 2016

M. le Maire rappelle que le compte de gestion est géré par la Trésorerie. Il s'agit de valider l'adéquation parfaite avec le compte administratif. Le conseil municipal valide le Compte de gestion 2016 à l'UNANIMITE

5. Dotation scolaire : Attribution 2017 à l'école Sainte Anne

Nature dépenses	Pour mémoire 2015	Montants émis en 2016
Fournitures divers (60623+60631+606328+6064+60682+61558)	2 908,16 €	2 758,83 €
Fourn. scolaires 60676	8 650,15 €	7 160,20 €
Entretien Bâtiment 61522	904,45 €	1 335,77 €
Maintenances 6156	2 919,04 €	2 176,99 €
Photocopieur	2 180,37 €	1 350,70 €
alarme	411,09 €	478,88 €
extincteur	189,58 €	220,91 €
chaudiere	138,00 €	126,50 €
Assurance bâtiment	1 100,00 €	963,17 €
Frais télécommunications	1 506,83 €	1 570,07 €
Electricité	6 262,75 €	5 684,21 €
Gaz	2 592,09 €	2 539,35 €
Eau	894,61 €	733,11 €
Charges personnel atsem	73 099,59 €	69 581,46 € *
Remplacement ATSEM	3 862,07 €	- € *
Charges personnel entretien	7 953,42 €	9 952,14 € *
Charges personnel services techniques	6 201,10 €	5 690,58 € *
SOUS TOTAL avant regul	118 854,26 €	110 145,88 €
Remboursement exceptionnel absence ATSEM	- 29 214,72 €	- € *
TOTAL	89 639,54 €	110 145,88 €
Soit par élève	536,76 €	719,91 €

M. le Maire rappelle que la dotation scolaire attribuée à l'école Sainte Anne est strictement calculée sur le bilan des dépenses de fonctionnement de l'école publique et présenté comme suit

M. le Maire rappelle que les coûts de fonctionnement de l'école sont maîtrisés et stables depuis près de 10 ans. Ce sont bien les effectifs qui font varier la dotation de façon importante puisque l'on constate que le coût par élève connaît une augmentation. Il est ainsi constaté à 719,91 € au titre de l'année 2016.

Il est à noter que le coût global 2015 avait connu une baisse de 29 214,72 € du fait du rattrapage de remboursement d'arrêt maladie qui n'avaient pas été faits les années précédentes. C'est ce montant qui avait entraîné une baisse du coût des dépenses en 2015.

Le montant de la dotation attribuée à l'école Ste Anne est de 68 391,23 € pour 2017 pour 95 enfants.

Le conseil municipal valide la dotation 2017 par 18 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS

6. Fiscalité directe locale : adoption des taux 2017

M. le Maire rappelle que les recettes de la collectivité proviennent de trois sources principales : les dotations d'Etat qui sont en baisse d'année en année, des recettes liées à la fréquentation du service jeunesse qui connaissent une légère évolution et de la fiscalité directe locale. En parallèle les charges liées à la fois au désengagement de l'Etat ne cessent de croître tout comme les coûts de fonctionnement en général. La maîtrise de cet ensemble ces dernières années, une meilleure organisation des services et du personnel amène désormais la collectivité à un niveau « plancher » qu'il sera difficile de faire encore évoluer à la baisse.

M. le Maire propose ainsi au conseil municipal d'adopter une hausse de 2 % des taux en précisant que l'adhésion à « Les Sables d'Olonne Agglomération » implique que cette dernière se voit attribuer un peu plus de 8 % du montant de la Taxe d'Habitation. En contrepartie la commune percevra une dotation de solidarité mais qui disparaîtra dès 2018. Mme Maryse Soudain complète cette réflexion en précisant qu'il lui semble préférable de gérer une hausse régulière mais mesurée plutôt qu'une hausse très importante dans 3 ans qui sera plus difficile à « absorber » pour les familles.

M. Nicolas Courant indique que les projets sont nombreux et que l'évolution des taux de fiscalité permet de financer le programme d'investissement de la collectivité et M. le Maire précise qu'il s'agit bien d'atténuer les baisses de dotation de l'Etat et d'anticiper l'avenir. Il est possible de

M. Jimmy Pierret souligne que c'est finalement toujours l'argument de la prévision et anticipation qui entraîne une hausse des impôts.

Le conseil municipal valide l'augmentation de la fiscalité directe locale de 2 % des taux et porte les taux comme suit par 18 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

- Taxe d'Habitation : 18,23 %
- Taxe Foncière (bâti) : 17,17 %
- Taxe Foncière (Non bâti) : 46,67 %
- CFE : 19,55 %

7. Budget Général : BP 2017

M. le Maire présente tout d'abord la partie fonctionnement du budget général 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 294 413,73 €. Il rappelle que le budget présente une légère hausse des dépenses qui résulte essentiellement des charges induites par le désengagement de l'Etat dans différents domaines dont l'instruction des autorisations d'urbanisme. D'autre part, le maintien du plan Vigipirate impose aux collectivités d'organiser un service de surveillance et de sécurité important lors des manifestations. Ces prestations représentent également une nouvelle charge pour la collectivité.

Enfin, M. le Maire présente le programme d'investissement comme annexé et indique au conseil municipal son intention de contracter un emprunt de 200 000 € courant 2017 afin de ne pas démunir la collectivité de sa trésorerie actuelle. Ce point fera l'objet d'un vote lors d'un prochain conseil municipal ledit prêt n'étant pas contracté.

A l'issue de cette présentation M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'un budget équilibré, ambitieux et sage car des charges supplémentaires s'annoncent pour la collectivité.

Le budget 2017 est adopté par 18 voix POUR, 1 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS

8. Les Sables d'Olonne Agglomération : Transfert de la compétence en matière de PLU au 01/01/2018

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la loi ALUR, il est prévu que les communautés d'agglomération deviennent compétentes en matière de planification (plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale) à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit le 27 mars 2017. Le conseil communautaire s'est prononcé favorable à ce transfert mais à la date du 1^{er} janvier 2018.

M. le Maire indique que le transfert de cette compétence doit selon lui se faire après que le SCOT ait été travaillé et validé car il est indispensable de connaître les conditions qui présideront à l'avenir du territoire dans sa globalité. Il précise également que la commune des Sables d'Olonne a d'ores-et-déjà délibéré dans ce sens il y a quelques semaines.

Mme Clotilde Giraudeau précise qu'il lui semble en effet indispensable d'avoir connaissance de ce qui sera imposé aux communes membres du SCOT.

Le conseil municipal à l'UNANIMITE décide de s'opposer au transfert de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale au 27 mars 2017.

9. Programme de travaux : Sollicitation de subventions au titre de la DETR ou du FSIL

M. le Maire rappelle que le programme de travaux approuvé dans le budget 2017 présente deux programmes importants pour le développement de la commune : Aménagements extérieurs de l'Espace du Pré Neuf et la revalorisation et dynamisation du centre bourg avec la mise en accessibilité de la Rue des Marais. Ces deux opérations sont éligibles à la DETR ou au FSIL comme suit

Espace du Pré Neuf : Aménagements extérieurs			
Dépenses		Recettes	
Maitrise d'Œuvre	24 340,00 €	FSIL ou DETR	112 302 €
Travaux	350 000,00 €	Autofinancement	262 038 €
Total	374 340,00 €	Total	374 340,00 €

Rue des Marais : Aménagement accessibilité et dynamisation du bourg			
Dépenses		Recettes	
Maitrise d'Œuvre	5 500,00 €	FSIL ou DETR	37 950,00 €
Travaux	92 000,00 €	Enveloppe Parlementaire	20 000,00 €
Mobilier urbain signalisation	29 000,00 €	Autofinancement	68 550,00 €
Total	126 500,00 €	Total	126 500,00 €

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide les programmes et sollicite les subventions correspondantes.

10. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal, par 21 voix POUR, M. le Maire ne participant pas au vote, décide de renoncer d'user de son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

- AC 266 : Bâti + Terrain – 28 Rue des Parnassies
- AO 413 : Bâti + Terrain – 1 Rue de la Brardière
- AC 246 : Habitation + Terrain – 9 Rue Aimé Grosseron
- AA 55 : Bâti + Terrain – 13 Rue des écoles
- AE 75 : Bâti + Terrain – 18 Rue de la fontaine perdue
- C 1511, 1524, 1525, 1526, 1527, 1528, 1529, 1530 – Marais Bois Grollaud

15. Questions diverses

- Mme Clotilde Giraudeau prend la parole à l'issu de la séance plénière et annonce sa démission en raison de son déménagement. Elle fait part du plaisir qui aura été le sien à participer à la vie de la commune de l'Île d'Olonne et à la richesse des échanges qui eu lieu. M. le Maire et Mme Maryse Soudain la remercie pour son implication et sa participation aux débats. M. le Maire lui souhaite bonne continuation dans sa nouvelle commune d'adoption.

La séance est levée à 23h05